



Deces et renonciation a l heritage

Par **margotte2012**, le **16/11/2012** à **20:59**

bonjour,
ma grand mère vient de décéder en laissant en héritage une maison.l'ensemble de la famille , c'est a dire les enfants souhaitent la laisser a ses deux aînées qui se sont toujours occupées et vécues avec elle.Mais voila un de ses enfant, c'est a dire mon père est décédé il y a deux ans.Donc dans la logique c'est moi qui herite de sa part mais j'ai renoncée a sa succession pensant qu'il avait des dettes.Nous avons fait appel a un notaire qui fait une recherche de passif ou actif de mon père et qui nous a déjà prevenu quand qua de passif la maison serait vendu pour payer les dettes de mon pere.nous sommes perdus et ne savons que faire car mes deux tantes ne travaillent pas .Je vous remercie de toutes vos reponses et restent a votre dispositions si vous avez besoins de plus de renseignements

Par **Marion2**, le **17/11/2012** à **11:08**

Bonjour,

Le Notaire a t'il pu vous dire quelle en était exactement la situation ?
Vous ne devez rien décider tant que vous ignorez l'actif et le passif de la succession.

Par **ophilie**, le **26/11/2012** à **21:15**

ma tante celibataire et sans enfants est decedée a l,âge de 86 ans il y a 4 mois, elle a fait un testament en faisant de son neveu son légataire universel si celui-ci refuse la succession a

qui revient t'elle ? en sachant qu'elle a deux soeurs